

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 2030

présenté par
Mme Melchior

ARTICLE 12 G

I. – À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« bâtiments »,

insérer les mots :

« ainsi que les devis relatifs aux travaux de jardinage ».

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.